

Ponts Roulants

Qui est concerné ?

- Toute personne débutante ou expérimentée
- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte par la médecine du travail
- Etre apte à travailler en hauteur

Objectif : Utilisation en toute sécurité de ponts roulants – Attestation de formation

Durée : 1 journée

Tarif : Nous consulter